

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 1 de 8

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND**

Code(s) du produit : 9-38970-00-0-0

Usage du produit : Produit de nettoyage / Détergent

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:
Ferco Ferrures de bâtiment
2000, rue Berlier
Laval, QC, Canada
H7L 4S4
No de téléphone d'information
: (514) 973-1437

Nom et adresse du fabricant:
Consulter le fournisseur

No. de téléphone en cas d'urgence
: Pas disponible.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification pour SIMDUT: Catégorie B2 (Liquides Inflammable).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse: Liquide inflammable; Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé.

Aperçu des urgences : Liquide incolore clair. Odeur fruitée.
AVERTISSEMENT!
Liquide et vapeur inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air s'accumuleront dans les endroits les plus bas. La vapeur risque de causer un incendie instantané! Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation : Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Peau : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation.

Yeux : Peut causer une légère irritation de l'oeil. Les symptômes incluent la douleur, des rougeurs et le larmolement.

Ingestion : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Statut de cancérigène : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 2 de 8

Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Acétate d'éthyle	141-78-6	60.00 - 100.00
acétate de n-butyle	123-86-4	0.10 - 0.50

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Déplacer immédiatement la personne ayant subi l'exposition à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède pendant au moins 5 à 10 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Appeler un médecin.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Ce produit est un dépresseur du SNC.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeur inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les vapeurs risquent de causer un feu à inflammation instantanée.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide Inflammable Classe IB

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : N'est pas sensé être sensible aux impacts. Le produit peut accumuler l'électricité statique. Les mélanges de vapeur et d'air à des concentrations correspondant à l'échelle d'inflammabilité peuvent s'enflammer suite à une décharge statique avec suffisamment d'énergie.

Moyen d'extinction approprié : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Durant un incendie, des gaz irritants toxiques risquent de se produire durant la décomposition thermique ou la combustion. Éviter d'entrer dans un secteur d'incendie sans une protection adéquate. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone et autres vapeurs ou fumées irritantes.

Évaluation NFPA

0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé: 1 Incendie: 3 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 3 de 8

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome.
Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.
- Nettoyage des déversements** : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Retirer les matières combustibles. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).
La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé.
Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Matières interdites** : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.
- Méthodes spéciales d'intervention antidéversement** : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: acétate d'éthyle (5000 lbs / 2270 kg).

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manutention sécuritaire** : Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Mettre à la terre tout l'équipement de transfert de contenants. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêchez l'accumulation des vapeurs. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.
- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Entreposer à l'écart de la lumière du soleil. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Conserver le récipient bien fermé. Le secteur d'entreposage devrait être construit de matériaux résistants au feu. Pour l'entreposage à grande échelle, utiliser un système de ventilation mis à la terre et antiétincelles, de l'équipement homologué antidéflagrant et de systèmes électriques intrinsèquement sécuritaire. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C (59 - 77°F).
- Substances incompatibles** : Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique) et acides forts.

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 4 de 8

Matériaux d'emballage spéciaux : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Acétate d'éthyle	400 ppm	P/D	400 ppm	P/D
acétate de n-butyle	150 ppm	200 ppm	150 ppm	P/D

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Une ventilation à la source est préférable afin de prévenir la dispersion des contaminants dans le secteur de travail.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

Protection de la peau : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandés. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: Dépendant des conditions d'utilisation, des chaussures de sécurité et plus de vêtements de protection risque d'être une nécessité. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Apparence	: Liquide transparent incolore.
Odeur	: fruité	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: 76°C (168.8°F)	Densité relative	: 0.9
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: 75	Solubilité dans l'eau	: Modérée (79 g/L @ 20°C / 68°F)
Densité de vapeur (Air = 1)	: > 1	Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: P/D	Matières volatiles (% en poids)	: P/D
Point d'éclair	: - 4°C (24.8°F)	Température d'auto-inflammation	: 460°C(860°F)
Point d'éclair, méthode	: coupelle fermée	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 11.5
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 2.1	Retour de flamme observé	: S/O
Distance de projection de la flamme	: S/O		

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 5 de 8

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. En présence de l'eau, le produit peut lentement hydrolyser à l'alcool éthylique et l'acide acétique.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles, l'électricité statique et l'équipement électrique. Éviter une exposition directe au soleil.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.
- Produits de décomposition dangereux** : acid acétique; éthanol. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Composants</u>	<u>CL₅₀(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL₅₀</u>	
		<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Acétate d'éthyle	19,600 ppm	5600 mg/kg	> 18,000 mg/kg
acétate de n-butyle	1802 mg/m ³ (aérosol); 2000 ppm (vapeur)	7400 mg/kg	> 5000 mg/kg

- Statut de cancérigène** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Tératogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Propriétés irritantes du produit** : Faible.
- Autres dangers importants** : La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Pas d'information disponible. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 6 de 8

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7). Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.



Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (acétate d'éthyle; acétates de butyle)	3	II	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis (DOT)	UN1993	Flammable Liquids, n.o.s. (Contains: Ethyl acetate; Butyl acetate)	3	II	
Les États-Unis (DOT) Renseignements supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR.				

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement fédéral É.-U. :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): acétate d'éthyle (5000 lbs / 2270 kg).

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger immédiat (aigu) pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 7 de 8

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: acétate d'éthyle (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Acétate de n-butyle (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

Renseignement international:

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Mélange. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

Santé : * 1 Inflammabilité : 3 Réactivité : 1

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
DOT: Department of Transportation
LIS : liste intérieure des substances
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

: 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCHInfoWeb 2010 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 5 février 2010.

GU-PLAST PVC REINIGER ANLÖSEND

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 8 de 8

<p>Préparée pour : Ferco Ferrures de bâtiment 2000, Rue Berlier Laval, Qué (Canada), H7L 4S4 Veuillez faire parvenir toutes demandes à : Ferco Ferrures de bâtiment.</p>	
<p>Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	 <p>Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Ferco Ferrures de bâtiment et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment.

Date de la préparation (jj/mm/aaaa)

: 13/11/2008

Date de révision (jj/mm/aaaa)

: 01/03/2010

No de révision

: 2

Informations de révision

: Sections 2 et 3, commuté.
sections de la FDS mises-à-jour:
2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS;
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES;
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT;
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

FIN DU DOCUMENT